

Calendrier d'un transfert

Par Gilles Drouin

« Un transfert d'une ferme se prépare dès le jour où l'on s'y établit », lance Sylvie Marchand, agroéconomiste et directrice de comptes au Centre financier aux entreprises (CFE) Bécancour-Nicolet-Yamaska. Par préparation, Sylvie Marchand pense entre autres aux décisions d'investissement, à l'orientation donnée à l'établissement agricole ainsi qu'à la façon de former progressivement les jeunes à la gestion de l'entreprise agricole. Brigitte Paré, coordonnatrice du Centre multiservices d'aide à l'établissement en agriculture Chaudière-Appalaches, estime que, lorsque l'enfant commence son cours en agriculture, le moment est propice pour entreprendre plus sérieusement les discussions concernant le transfert.

Pour le transfert proprement dit, Jacques Giguère, agronome et directeur de comptes au CFE Chaudière-Nord, estime qu'il faut compter une dizaine d'années en incluant la phase de co-exploitation. Cette longue période permet d'assainir, si nécessaire, le bilan financier de l'entreprise, de planifier les investissements en fonction du transfert et de transmettre le savoir-faire à la relève.

Un transfert réussi

De façon approximative, voici les grandes étapes d'un transfert réussi. Mais chaque transfert est unique et il vous faut consulter des spécialistes afin de trouver la meilleure manière de transférer votre entreprise.

Entre 15 et 10 ans avant le transfert

Réflexion sur l'avenir de la ferme, échanges avec les jeunes pour savoir qui est intéressé à prendre la relève et quelle forme le transfert pourrait prendre. Début de l'intégration des jeunes aux activités de la ferme. Une étude de faisabilité du projet de transfert à cette étape permet de voir la situation de la ferme si le transfert avait lieu maintenant et peut-être d'orienter les investissements à venir.



« Un transfert d'une ferme se prépare dès le jour où l'on s'y établit. »

Sylvie Marchand, agroéconomiste,
CFE Bécancour-Nicolet-Yamaska.

10 ans avant le transfert

Formation d'une société en nom collectif (SENC) ou d'une compagnie dans laquelle la relève détient une participation. Pour avoir droit aux subventions, la relève doit détenir au moins 20 % des droits de vote et avoir terminé une formation en agriculture. La demande de subvention se fait au moment de la formation de la compagnie ou de la SENC. Au moment de la création de la co-entreprise, il peut être avantageux d'effectuer quelques opérations financières de façon à réduire les effets fiscaux du futur transfert. Parlez-en à votre directeur de comptes, à votre comptable et à un fiscaliste.

Entre 10 ans et 2 ans

Intégration progressive mais réelle de la relève à la prise de décision. Le jeune ne doit pas être limité à un rôle de simple exécutant. Il faut porter attention aux investissements injustifiés qui peuvent alourdir la dette. Il est important durant cette période de faire le point régulièrement afin de s'assurer que les objectifs de chacun et les échéances de transfert sont toujours respectés. La tenue de réunions d'équipes et de discussions nombreuses favorisera une cogestion harmonieuse. Consulter le CREA/CMEA durant cette période facilite les échanges.

Deux ans avant le transfert final

Rencontrer le directeur de comptes et le planificateur financier pour préciser le projet de retraite et les sources de revenus. Consulter son comptable ou un fiscaliste pour évaluer les incidences fiscales du transfert et prévoir les mesures pour réduire l'impôt à payer. Étudier plus attentivement la façon dont se fera le transfert (vente totale, salaire, dividendes, actions privilégiées, etc.). S'assurer que la relève maîtrise parfaitement tous les aspects de l'entreprise. Sinon, déterminer ensemble les compétences à acquérir pour que la relève soit prête à gérer l'entreprise.

Un an avant le transfert final

Préciser la situation financière avec les spécialistes mentionnés précédemment, en particulier la stratégie fiscale choisie. C'est le temps d'établir avec précision la valeur marchande et la valeur de rendement de la ferme ainsi que l'importance du « cadeau » qui sera fait à la relève. Avec le directeur de comptes, procéder à l'élaboration du plan de financement du transfert. Préciser les clauses essentielles à inclure dans le contrat de vente ou la convention d'actionnaires. Si ce n'est déjà fait, la relève devrait commencer à tenir la comptabilité. Il est suggéré de la faire pendant un an en parallèle avec les parents.

Au cours de la dernière année, on doit obligatoirement franchir les étapes suivantes :

- S'assurer de la conformité du certificat d'autorisation.
- Rencontrer le comptable qui prépare les instructions au notaire.
- Rencontrer le conseiller en financement pour monter le dossier.
- Rencontrer, s'il y a lieu, un conseiller à la Financière agricole du Québec.
- Rencontrer le notaire.
- Faire les changements de nom au MAPAQ, à l'UPA, à la coop, transférer le quota, les signatures de chèques, etc.

« Pour le transfert, il faut compter un dizaine d'années en incluant la phase de co-exploitation. »

Jacques Giguère, directeur de comptes, CFE Chaudière-Nord.

Les cinq grandes phases de la vie d'un producteur selon Sylvie Marchand

- **Entre 26 et 37 ans**
Établissement et croissance de l'entreprise
- **Entre 38 et 47 ans**
Le développement de la ferme se poursuit et la ferme atteint sa vitesse de croisière
- **Entre 48 et 53 ans**
Le prétransfert. On commence alors à intégrer les jeunes.
- **Entre 53 et 60 ans**
La co-exploitation. Le jeune a autour de la trentaine. Il est actionnaire de l'entreprise et participe de plus en plus à la gestion.
- **Après 60 ans**
Transfert final.